DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

☐ 1ère CATEGORIE

■ 3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné POHIN Patrick, Président du tennis club d'Etival-lès-Le-Mans domicilié à 19 rue Marcel Pagnol à Etival-lès-Le-Mans ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du samedi 23 septembre 2023

à 13

heures

au samedi 23 septembre 2023

à 19

heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 4 juillet 2023

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 2023-042

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête:

M POHIN Patrick, Président du tennis club d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

Au terrain de pétangue d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 23 septembre 2023

à 13

heures

Au samedi 23 septembre 2023

à 19

heures

à l'occasion d'un concours de pétanque

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Maas, le 4 juillet 2023

